

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 26 juillet 2023

Le Président de séance : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, membre du Comité de Direction du District

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE OCCITANIE SENIORS

La Commission communique ci-dessous la liste définitive des équipes engagées en Coupe d'Occitanie Seniors, dont le total s'élève à 62 :

Agde Rco 2
Alignan Ac 1
Arsenal Croix Argent 1
Asm34 1
Baillargues St Bres 1
Balaruc Stade 1
Beziers A. S. 1
Canet As 1
Castelnau Cres Fc 1
Castries Av 1
Cazouls Mar Mau 1
Clermontaise 1
Coeur Herault Es 1
Corneilhan Lignan 1
Enserune Fc 1
Fabregues As 1
Florensac Pinet 1
Frontignan As 1
Gignac As 1
Jacou Clapiers Fa 1
Juvignac As 1
La Peyrade Ol 1
Lattes As 1
Laverune Fc 1
Le Pouget Us 1
Lespignan Vendres Fc 1
Lunel Gc 1
M. Arceaux 1
M. Atlas Paillade 1
M. Celleneuve 1

M. Lemasson Rc 1
M. Petit Bard Fc 1
Mauguio Carnon Us 1
Meze Stade Fc 1
Mireval As 1
Montblanc Sf 1
Montpeyroux Fc 1
Nezignan Eveque Es 1
Palavas Ce 1
Paulhan Es 1
Perols Es 1
Pignan As 1
Puissalicon Magalas 1
S. Pointe Courte 1
Sauvian Fc 1
Sc Lodeve 1
Sete Sc 1
Sete Olympique Fc 1
St Andre Sangonis Ol 1
St Clement Mont 2
St Gely Fesc 1
St Jean Vedas 1
St Thibery Sc 1
Sud Herault Fo 1
Sussargues Fc 1
Thezan St Genies Of 1
U.S. Beziers 1
Valergues As 1
Vendargues Pi 1
Viassois Fco 1
Vil.Maguelone 1
Villeveyrac Us 1

Le nombre d'équipes à qualifier pour le 1^{er} tour régional (32^{èmes} de Finale) pour le District de l'Hérault de Football est de **8 équipes**.

Quelques engagements tardifs adressés après le 24 juillet 2023 16h ont été exceptionnellement pris en compte.

Plus aucun engagement ne sera accepté à compter de ce jour.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La Commission communique ci-dessous un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. concernant la situation du club FC SETE 34 :

I. Liquidation du FC Sète 34

Le Comité Exécutif,

Attendu que par un jugement en date du 6 juillet 2023, le Tribunal Judiciaire de Montpellier a prononcé la liquidation judiciaire de Football Club de Sète, numéro d'affiliation 500595,

Pris connaissance de la création de l'association Sporting Club Sétois, numéro d'affiliation 564600, déclarée à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault le 11 juillet 2023,

Pris connaissance des différents courriers adressés par le cabinet Decker pour le compte de la nouvelle association,

Attendu que l'article 234 alinéa 3 des Règlements Généraux de la FFF dispose que lorsqu'un club « fait l'objet d'une liquidation judiciaire, cette dernière entraîne automatiquement la déchéance des droits sportifs du club.

Toutefois, le Comité Exécutif peut, à titre exceptionnel, décider d'une nouvelle affectation de tout ou partie de ces droits sportifs »,
Attendu que la déchéance des droits sportifs est une conséquence mécanique de la liquidation judiciaire d'un club et que le pouvoir dévolu au Comité Exécutif pour décider ou non de réaffecter les droits sportifs du club est discrétionnaire,
Considérant toutefois l'intérêt sportif que représente pour le football régional le maintien d'un club de football dans cette ville, en prenant en compte essentiellement le souci de préserver l'avenir sportif des jeunes licenciés,
Par ces motifs,

Décide d'affecter les droits sportifs du FC Sète au bénéfice du SC Sétois de la manière suivante :

- S'agissant des équipes de jeunes du club, maintien en l'état des droits sportifs qu'elles ont acquis à la fin de la saison 2022/2023 ;
- S'agissant des équipes seniors masculines, **mise à disposition auprès de la Ligue d'Occitanie qui a entière liberté pour fixer leur intégration dans les championnats régionaux et départementaux, avec toutefois interdiction de placer l'équipe 1 Senior au-dessus du R3 ;**

Les joueurs(ses) quittant le FC Sète bénéficient des dispositions de l'article 117.b des Règlements généraux, ceux (celles) qui signent au SC Sétois, mis à part ceux (celles) qui viennent du FC Sète, ne peuvent bénéficier de l'article 117.d.

Par ailleurs, demande à la DNCG fédérale de faire application de l'article 235 des Règlements Généraux.

La Commission Régionale Générale d'Appel a confirmé le 18 juillet 2023 la décision de la rétrogradation administrative de l'équipe M. INTER AS 1 en Départemental 3 pour la saison 2023-2024.

Courriel du club AURORE ST GILLOISE du 6 juillet 2023 pour une demande de dérogation pour jouer les matchs de l'équipe première (D1) sur le terrain synthétique Valène, classé T6 ; la Commission ne peut répondre favorablement à la demande, le club disposant du terrain pelousé Zammit qui répond aux exigences réglementaires de la compétition D1, classé T4.

COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS SENIORS

La Commission établit ce jour la composition des poules des championnats Seniors pour la saison 2023-2024, au vu des engagements validés par les clubs via FOOTCLUBS (clôture des engagements au 21 juillet 2023).

D1

Baillargues St Bres 1
Castelnau Cres Fc 2
Gignac As 1
Juvignac As 1
La Peyrade Ol 1
Lespignan Vendres Fc 1
M. Petit Bard Fc 2
Puissalicon Maga 1
S. Pointe Courte 1
St Gely Fesc 1
St Jean Vedas 2
St Thibery Sc 1
Sete Sc 2*
13 équipes

***Sous réserve de la confirmation officielle de la LFO qui doit se réunir dans la semaine pour déterminer le niveau des championnats des deux équipes du SC SETOIS.**

4 Journées supplémentaires seront rajoutées au calendrier général publié sur le site internet du District de l'Hérault de Football :

Mercredi 1^{er} novembre 2023 (jour férié)
17 décembre 2023
11 février 2024
14 avril 2024

D2

Poule A

Cournonterral 1
Jacou Clapiers Fa 1
Lattes As 2
Laverune Fc 1
M. Arceaux 1
M. Celleneuve 1
Mauguio Carnon Us 2
Pignan As 2
Sete Olympique Fc 1
Sussargues Fc 1
Vendargues Pi 2
Vil.Maguelone 1
12 équipes

Poule B

Alignan Ac 1*
Asm34 2
Canet As 1
Cazouls Mar Mau 1
Clermontaise 2
Coeur Herault Es 1
Corneilhan Lignan 1
F.C. Domitia 1
Florensac Pinet 1
Lamalou Fc 1
Montpeyroux Fc 1
Sud Herault Fo 2
12 équipes

Rappel l'Officiel 34 N° 43 du 30 juin 2023 :

***Alignan Ac 1 remplace Montarnaud As 1 (rétrogradation de D1) qui ne repart pas pour la saison 2023-2024.**

RAPPEL : l'Officiel 34 N° 41 du 16 juin 2023

Quotient des équipes classées 2^{èmes} de D3 à l'issue de la saison 2022-2023, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles :

LA GRANDE MOTTE AS 1	2,136
PIGNAN AS 2	2,4 (a déjà accédé)
VILLEVEYRAC US 1	2,05
ALIGNAN AC 1	2,227

D3

Poule A

Asptt Lunel 1
B.Cevennes Gangeoise 1

Baillargues St Bres 2
Jacou Clapiers Fa 2
Lunel Gc 2
M. Arceaux 2
M. Atlas Paillade 3
M. Inter As 1
Prades Lez Fc 1
St Clement Mont 3
Sussargues Fc 2
Valergues As 1
12 équipes

Poule B

Arsenal Croix Argent 1
Asptt Montpellier 1
La Grande Motte As 1
La Peyrade Ol 2
Laverune Fc 2
M. Lemasson Rc 1
M. Paillade Mercure 1
M. Petit Bard Fc 3*
Mireval As 1
Palavas Ce 2
Perols Es 2
St Gely Fesc 2
12 équipes

Poule C

Balaruc Stade 2
Bessan As 1
F.C. Domitia 2
Le Pouget Us 1
Meze Stade Fc 2
Montagnac Us 1
Paulhan Es 2
Roc Social Sete 1
Sc Lodeve 1
St Andre Sangonis Ol 2
St Pargoire Fc 1
Villevyrac Us 1
12 équipes

Poule D

Corneilhan Lignan 2
Enserune Fc 1
Florensac Pinet 2
Grand Orb Foot Es 1
Lespignan Vendres Fc 2
Midi Lirou Capestang 1
Nezignan Eveque Es 1
Puimisson As 1
St Thibery Sc 2
Thongue Et Libron Fc 1
Viassois Fco 1
Vill. Beziere Fc 1
12 équipes

***M. Petit Bard Fc 3 remplace Alignan Ac 1 qui accède en D2 pour la saison 2023-2024.**

Quotient des équipes classées 2^{èmes} de D4 et 5 à l'issue de la saison 2022-2023, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles, dans l'ordre décroissant :

M. Petit Bard Fc 3	2,50
Sauvian Fc 1	2,50
Cazouls Mar Mau 2	2,25
Thezan St Genies Of 1	2
M. Lemasson Rc 2	2 (ne peut pas accéder, équipe 1 déjà en D3)
Jacou Clapiers Fa 3	1,9 (ne peut pas accéder, équipe 2 déjà en D3)
Port Marianne Mtp Fc 1	1,9
Villeveyrac Us 2	1,75 (ne peut pas accéder, équipe 1 déjà en D3)

BRASSAGE D4 - D5 PHASE 1

Poule A

Castries Av 1

Jacou Clapiers Fa 3

La Grande Motte As 2

Lunel-Viel Us 1 (nouvelle équipe)

Marsillargues 1

Muc Football 1

Port Marianne Mtp Fc 1

Rc Mtp Cevennes 1 (nouvelle équipe)

Valergues As 2

9 équipes

Poule B

B.Cevennes Gangeoise 2 (nouvelle équipe)

Castries Av 2

Jacou Clapiers Fa 4 (nouvelle équipe)

M. Celleneuve 2

M. Lunaret Nord 1

Prades Lez Fc 2

St Martin Londres Us 1

St Mathieu As 1

Vil.Maguelone 2 (nouvelle équipe)

9 équipes

Poule C

Canet As 2

Gignac As 2

Juvignac As 2

Le Pouget Us 2

Mireval As 2

S. Pointe Courte 2

Sc Lodeve 2 (nouvelle équipe)

St Pargoire Fc 2

Villeveyrac Us 2

9 équipes

Poule D

Bessan As 2

Coeur Herault Es 2

Fc Pezenas 1
Grand Orb Foot 2
Lamalou Fc 2
Neffies Roujan Rc 1
Ol. Maraussan Biter 1
Puissalicon Magalas 2
Thongue Et Libron Fc 2
U.S. Beziers 2

10 équipes

Poule E

Cazouls Mar Mau 2
Enserune Fc 2
Montblanc Sf 1
Ol. Maraussan Biter 2
Sauvian Fc 1
Sud Herault Fo 3
Thezan St Genies Of 1
U.S. Beziers 3 (nouvelle équipe)
Viassois Fco 2 (nouvelle équipe)

9 équipes

SONDAGE SUR LA PRATIQUE VÉTÉRANS

Rappel l'Officiel 34 N° 43 du 30 juin 2023 :

Un sondage sur la pratique vétérans va être réalisé auprès des clubs : seuls répondront les clubs ayant une équipe ou désirant engager une équipe vétérans à 11.

Dans les règlements des compétitions, la pratique vétérans s'inscrit dans une pratique loisir alors que certains pratiquants veulent faire de la compétition. De ce fait, le District propose de scinder la pratique vétérans en deux :

- une pratique compétitive sous la forme d'un championnat avec classement et une coupe de l'Hérault
- une pratique loisir, un « championnat » sans classement et un Challenge du fair play (accueil, état d'esprit, ...) sous la forme d'un tournoi regroupant un certain nombre d'équipes en fin de saison.

La Commission sondera les clubs pour :

1. La mise en place des deux pratiques (compétitive et loisir)
2. Faire basculer les vétérans sur une pratique compétitive comme les Seniors (avec la mise en place de la FMI)

Le sondage révèle que, sur 58 réponses obtenues (dont 6 doublons), 72 % des clubs souhaitent la mise place des deux pratiques contre 28 % pour une pratique compétitive seulement.

Le Président de séance
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre